

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du jeudi 27 mars 2025

**Le jeudi 27 mars 2025 à 19 h,**

les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Nombre de délégués : 92**

**Nombre de présents : 69**

**Pouvoirs : 4**

**Nombre de votants : 73**

**Date de la convocation : 21 mars 2025**

**Date d'affichage : 2 avril 2025**

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Philippe CUEVAS, Mme Marylène VERNIER-THIEMARD, M. Pierre BINDA, M. Jean-Marie PRIN suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Vincent JEANNOT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, Mme Catherine MAMESSIER suppléante, M. Laurent BERTHET-TISSOT, Mme Nelly SAILLARD suppléante, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Philippe DUBOIS, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Lydie CHANEZ, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. François MIVELLE suppléant, Mme Monique THOMAS suppléante, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : M. Michel DOLE, Mme Melinda PIERRE, Mme Catherine BOURGEOIS,

Excusé(e)s : Mme Ghislaine BENOIT, Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Michel BONNET, M. Jean-Marie ROSSIER, M. Gilles CICOLINI, M. Henri HUMBERT, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, Mme Karine CORNIER, Mme Véronique CASSUS, M. Lino PESENTI, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN

Pouvoirs : Mme Sandrine BONIN à M. Philippe DUBOIS, Mme Michèle GIROD à M. Sébastien BONJOUR, M. Florent SERRETTE à Mme Lydie CHANEZ, M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : M. Gérard AUTHIER

Présent(e)s à titre consultatif : M. Antoine GINDRE, M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Morgan BOURDENET, M. François JACQUIER, Mme Océane GIRARDOT, M. Pierre VOUGE

## ORDRE DU JOUR

### Affaires générales, Finances et Aménagement du numérique

2025.3-01	Compte Financier Unique 2024
2025.3-02	Bilan des acquisitions et cessions 2024
2025.3-03	Affectation des résultats
2025.3-04	Taux de fiscalité 2025
2025.3-05	Budgets 2025
2025.3-06	Renouvellement de la ligne de trésorerie
2025.3-07	Modification du tableau des effectifs
2025.3-08	Désignation d'un délégué au SICTOM Jura Est

### Economie et aménagement du territoire

2025.3-09	Aide à l'Immobilier d'Entreprise, subvention à la Société Merrains du Jura
2025.3-10	Aide à l'Immobilier d'Entreprise, subvention à la Société Précijura

### Tourisme

2025.3-11	PDIPR 2025-2027, programme d'actions et demande de subvention au Département
-----------	--

### Action sociale et micro-crèches

2025.3-12	Micro-crèche de Montrond, marchés de travaux
-----------	--

### Culture et évènementiel

2025.3-13.1	Subvention au Moulin de Brainans pour le Festival des Nuits (Re)Belles 2025
2025.3-13.2	Subvention à l'association Collège Floral de France pour le Printemps Palladien 2025
2025.3-13.3	Subvention à l'association Anim'Censeau pour le Festi'Rêves 2025
2025.3-13.4	Subvention à l'association Lire au Cœur du Jura pour le Festival Dé-LIRE 2025
2025.3-13.5	Subvention à l'association La Tour d'Otton

Le Président ouvre la séance en excusant les élus n'ayant pu être présents.

**Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité**

**2025.3-01.1 Approbation du CFU – Budget général 2024**

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura</b>						
Résultats reportés		269 269,12		638 162,71	0,00	907 431,83
Opérations de l'exercice		1 798 304,40	442 796,97		442 796,97	1 798 304,40
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>2 067 573,52</b>	<b>442 796,97</b>	<b>638 162,71</b>	<b>442 796,97</b>	<b>2 705 736,23</b>
Résultats de clôture		2 067 573,52		195 365,74		2 262 939,26
Restes à réaliser			3 174 397,53	1 455 048,26	3 174 397,53	1 455 048,26
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>2 067 573,52</b>	<b>3 617 194,50</b>	<b>2 093 210,97</b>	<b>3 617 194,50</b>	<b>4 160 784,49</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 067 573,52</b>	<b>1 523 983,53</b>			<b>543 589,99</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

**2025.3-01.2 Approbation du CFU – Budget annexe assainissement collectif 2024**

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement collectif dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif</b>						
Résultats reportés		597 732,43		158 805,58	0,00	756 538,01
Opérations de l'exercice	159 184,02		1 108 906,79		1 268 090,81	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>159 184,02</b>	<b>597 732,43</b>	<b>1 108 906,79</b>	<b>158 805,58</b>	<b>1 268 090,81</b>	<b>756 538,01</b>
Résultats de clôture		438 548,41	950 101,21		511 552,80	
Restes à réaliser			4 405 403,13	4 855 554,54	4 405 403,13	4 855 554,54
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>159 184,02</b>	<b>597 732,43</b>	<b>5 514 309,92</b>	<b>5 014 360,12</b>	<b>5 673 493,94</b>	<b>5 612 092,55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>438 548,41</b>	<b>499 949,80</b>		<b>61 401,39</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe assainissement collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

---

### 2025.3-01.3 Approbation du CFU – Budget annexe assainissement autonome 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe assainissement autonome dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome</b>						
Résultats reportés	11 821,35			23 822,60	11 821,35	23 822,60
Opérations de l'exercice		10 351,81	6 393,94		6 393,94	10 351,81
<b>TOTAUX</b>	<b>11 821,35</b>	<b>10 351,81</b>	<b>6 393,94</b>	<b>23 822,60</b>	<b>18 215,29</b>	<b>34 174,41</b>
Résultats de clôture	1 469,54			17 428,66		15 959,12
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 821,35</b>	<b>10 351,81</b>	<b>6 393,94</b>	<b>23 822,60</b>	<b>18 215,29</b>	<b>34 174,41</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 469,54</b>			<b>17 428,66</b>		<b>15 959,12</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe assainissement autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

---

### 2025.3-01.4 Approbation du CFU – Budget annexe abattoir 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe abattoir dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe Abattoir</b>						
Résultats reportés		29 342,63	9 775,62		9 775,62	29 342,63
Opérations de l'exercice		62 893,67		620 816,35	0,00	683 710,02
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>92 236,30</b>	<b>9 775,62</b>	<b>620 816,35</b>	<b>9 775,62</b>	<b>713 052,65</b>
Résultats de clôture		92 236,30		611 040,73		703 277,03
Restes à réaliser			594 610,00		594 610,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>92 236,30</b>	<b>604 385,62</b>	<b>620 816,35</b>	<b>604 385,62</b>	<b>713 052,65</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>92 236,30</b>		<b>16 430,73</b>		<b>108 667,03</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle, et que M. Alain CUSENIER ne prend pas part au vote.

---

## 2025.3-01.5 Approbation du CFU – Budget annexe centre autistes 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe centre autistes dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe Centre Autistes</b>						
Résultats reportés		12 466,91	166 882,25		166 882,25	12 466,91
Opérations de l'exercice		162 061,37	5 251,62			162 061,37
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>174 528,28</b>	<b>172 133,87</b>	<b>0,00</b>	<b>166 882,25</b>	<b>174 528,28</b>
Résultats de clôture		174 528,28	172 133,87			7 646,03
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>174 528,28</b>	<b>172 133,87</b>	<b>0,00</b>	<b>172 133,87</b>	<b>174 528,28</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>174 528,28</b>	<b>172 133,87</b>			<b>2 394,41</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe centre autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

## 2025.3-01.6 Approbation du CFU – Budget annexe ADS 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe ADS</b>						
Résultats reportés		68 983,21		12 325,47	0,00	81 308,68
Opérations de l'exercice	66 391,81			5 879,05		5 879,05
<b>TOTAUX</b>	<b>66 391,81</b>	<b>68 983,21</b>	<b>0,00</b>	<b>18 204,52</b>	<b>66 391,81</b>	<b>87 187,73</b>
Résultats de clôture		2 591,40		18 204,52		20 795,92
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>66 391,81</b>	<b>68 983,21</b>	<b>0,00</b>	<b>18 204,52</b>	<b>66 391,81</b>	<b>87 187,73</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 591,40</b>		<b>18 204,52</b>		<b>20 795,92</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

## 2025.3-01.7 Approbation du CFU – Budget annexe ZA La Planchette 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette</b>						
Résultats reportés	1 317 428,54			1 127 435,76	1 317 428,54	1 127 435,76
Opérations de l'exercice		230,08	61 733,59		61 733,59	230,08
<b>TOTAUX</b>	<b>1 317 428,54</b>	<b>230,08</b>	<b>61 733,59</b>	<b>1 127 435,76</b>	<b>1 379 162,13</b>	<b>1 127 665,84</b>
Résultats de clôture	1 317 198,46			1 065 702,17	0,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 317 428,54</b>	<b>230,08</b>	<b>61 733,59</b>	<b>1 127 435,76</b>	<b>1 379 162,13</b>	<b>1 127 665,84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 317 198,46</b>			<b>1 065 702,17</b>	<b>251 496,29</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA La Planchette, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

### 2025.3-01.8 Approbation du CFU – Budget annexe ZA Montrond 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe ZA Montrond</b>						
Résultats reportés		509 527,99	984 492,21		984 492,21	509 527,99
Opérations de l'exercice	8 484,52		56 846,01		65 330,53	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>8 484,52</b>	<b>509 527,99</b>	<b>1 041 338,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 049 822,74</b>	<b>509 527,99</b>
Résultats de clôture		501 043,47	1 041 338,22		540 294,75	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 484,52</b>	<b>509 527,99</b>	<b>1 041 338,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 049 822,74</b>	<b>509 527,99</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>501 043,47</b>	<b>1 041 338,22</b>		<b>540 294,75</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA Montrond, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

### 2025.3-01.9 Approbation du CFU – Budget annexe ZA Sirod 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe ZA Sirod</b>						
Résultats reportés		23 139,78	174 241,38		174 241,38	23 139,78
Opérations de l'exercice	35,00		38 078,26		38 113,26	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>35,00</b>	<b>23 139,78</b>	<b>212 319,64</b>	<b>0,00</b>	<b>212 354,64</b>	<b>23 139,78</b>
Résultats de clôture		23 104,78	212 319,64		189 214,86	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>35,00</b>	<b>23 139,78</b>	<b>212 319,64</b>	<b>0,00</b>	<b>212 354,64</b>	<b>23 139,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>23 104,78</b>	<b>212 319,64</b>		<b>189 214,86</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA Sirod, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

---

## 2025.3-01.10 Approbation du CFU – Budget annexe Zone Commerciale 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale</b>						
Résultats reportés		1 265 133,72	1 163 554,43		1 163 554,43	1 265 133,72
Opérations de l'exercice	33 791,22				33 791,22	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>33 791,22</b>	<b>1 265 133,72</b>	<b>1 163 554,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 197 345,65</b>	<b>1 265 133,72</b>
Résultats de clôture		1 231 342,50	1 163 554,43			67 788,07
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>33 791,22</b>	<b>1 265 133,72</b>	<b>1 163 554,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 197 345,65</b>	<b>1 265 133,72</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 231 342,50</b>	<b>1 163 554,43</b>			<b>67 788,07</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

## 2025.3-01.11 Approbation du CFU – Budget annexe ZA Censeau 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA Censeau dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

### Compte administratif Budget annexe ZA Censeau

Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>		<b>7 455,00</b>		<b>7 455,00</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA Censeau, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

## 2025.3-01.12 Approbation du CFU – Budget annexe ZA Mignovillard 2024

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

### Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		99 004,91	174 210,57		174 210,57	99 004,91
Opérations de l'exercice	238,00				238,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	238,00	99 004,91	174 210,57	0,00	174 448,57	99 004,91
Résultats de clôture		98 766,91	174 210,57		75 443,66	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	238,00	99 004,91	174 210,57	0,00	174 448,57	99 004,91
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>98 766,91</b>	<b>174 210,57</b>		<b>75 443,66</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA Mignovillard, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

---

## 2025.3-01.13 Approbation du CFU – Budget annexe ZA Bouvet 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Rémi HUGON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet</b>						
Résultats reportés		445 420,38	582 862,80		582 862,80	445 420,38
Opérations de l'exercice	405,00				405,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>405,00</b>	<b>445 420,38</b>	<b>582 862,80</b>	<b>0,00</b>	<b>583 267,80</b>	<b>445 420,38</b>
Résultats de clôture		445 015,38	582 862,80		137 847,42	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>405,00</b>	<b>445 420,38</b>	<b>582 862,80</b>	<b>0,00</b>	<b>583 267,80</b>	<b>445 420,38</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>445 015,38</b>	<b>582 862,80</b>		<b>137 847,42</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe ZA Bouvet, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.



M. WERMEILLE présente les CFU 2024.

Le Président précise que les CFU présentés sont conformes à ce qui avait été envisagé au BP 2024. Il y a des restes à réaliser, ce qui est normal au vu des projets d'investissements importants.

Avant le vote, M. WERMEILLE rappelle les résultats consolidés 2024 pour les CFU et précise que, sur les zones, les CFU sont en négatif mais que ces zones représentent du foncier disponible.

Le Président sort de la salle pour le vote des CFU.

---

## 2025.3-02 Bilan des acquisitions et cessions 2024

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Selon l'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la collectivité.

Montant des acquisitions 2024 : 83 219.00 €

Montant des cessions 2024 : 0.00 €

### Budget général – CFU 2024

Acquisition immobilière

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Mr JACQUET Christophe	Commune de Foncine le Haut	AM 33	19 a 22 ca	15 000,00 €	26/10/2023	11/03 et 15/04/2024
		<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00 €</b>		

### Budget annexe ZA Sirod – CFU 2024

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Consorts Prost	Commune de Sirod	ZD 67	29 a 60 ca	29 600,00 €	02/03/2023	23/02/2024
Commune de Sirod	Commune de Sirod	ZD 192 ZD 214	22 a 21 ca 43 a 98 ca	6 619,00 €	29/09/2022	09/02/2024
		<b>TOTAL</b>		<b>36 219,00 €</b>		

### Budget annexe Zone Commerciale – CFU 2024

Acquisition immobilière

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Mr Didier MATHIEU	Commune de Champagnole	AR 172	24 a 11 ca	32 000,00 €	02/03/2023	15/04/2024
		<b>TOTAL</b>		<b>32 000,00 €</b>		

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour l'année 2024.

---

## 2025.3-03.1 Affectation du résultat budget général

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Rémi HUGON,

après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

constatant que le compte financier unique fait apparaître

un excédent de fonctionnement de 2 067 573,52 €

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 798 304,40 €
<b>B Résultat antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 269,12 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors reste à réaliser)	2 067 573,52 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	195 365,74 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	-1 719 349,27 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	-1 523 983,53 €
<b>AFFECTATION =C=G+H</b>	2 067 572,53 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 523 983,53 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	543 589,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

---

### **2025.3-03.2 Affectation du résultat budget annexe assainissement collectif**

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Rémi HUGON,

après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

constatant que le compte financier unique fait apparaître

un excédent de fonctionnement de 438 548,41 €

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-159 184,02 €
<b>B Résultat antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	597 732,43 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors reste à réaliser)	438 548,41 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	-950 101,21 €
R 001 (excédent de financement)	
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b>	450 151,41 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	-499 949,80 €
<b>AFFECTATION =C=G+H</b>	438 548,41 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	438 548,41 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

---

### **2025.3-03.3 Affectation du résultat budget annexe centre autistes**

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Rémi HUGON,

après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

constatant que le compte financier unique fait apparaître

un excédent de fonctionnement de 174 528,28 €

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 061,37 €
<b>B Résultat antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 466,91 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	174 528,28 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-172 133,87 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	-172 133,87 €
<b>AFFECTATION =C=G+H</b>	174 528,28 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	172 133,87 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 394,41 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

---

## 2025.3-03.4b Taux de fiscalité 2025

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Lors du Débat d'orientations budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2024 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux inter-communal de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) a été figé à son niveau de 2019 et doit à nouveau être voté depuis 2023. Il était de 10,36 % avant la réforme. Lors de la commission finances du 19 mars 2025, il a été proposé de faire progresser ce taux à 12.36 %. En terme de produit supplémentaire, la recette espérée s'élèverait à 89 100 € au regard des bases notifiées pour 2025 (4 445 000 €).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** maintenir le taux de 18,60% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- **DECIDE** de maintenir le taux de 0% pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), inchangé depuis 2017,
- **DECIDE** d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) à 12.36%,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. WERMEILLE indique que la Communauté de communes a un taux de THRS le plus bas du département du Jura. Celui-ci concerne essentiellement les résidences secondaires.

Le Président indique également que, sur certaines communes, le nombre de résidences secondaires augmente.

La volonté de notre collectivité est de privilégier l'habitat pour les résidents permanents, les personnes qui travaillent sur secteur.

Le taux de CFE pour les entreprises est maintenu à son niveau car cela participe à l'attractivité du territoire.

---

### 2025.3-05.1 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget général

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	12 145 000.00 €	12 145 000.00 €
<b>Section d'investissement</b>	13 700 000.00 €	13 700 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>3 174 397.53 €</i>	<i>1 455 048.26 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.2 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe assainissement collectif

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe assainissement collectif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe assainissement collectif

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 693 000.00 €	1 693 000.00 €
<b>Section d'investissement</b>	12 000 000.00 €	12 000 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>4 405 403.13 €</i>	<i>4 855 554.54 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.3 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe assainissement autonome

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe assainissement autonome,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe assainissement autonome

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	88 690.00 €	88 690.00 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	20 627.00 €	20 627.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.4 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe abattoir

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe abattoir,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé au M. Alain CUSENIER ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	305 240.00 €	305 240.00 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	1 126 192.00 € 594 610.00 €	1 126 192.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.5 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe centre autistes

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe centre autistes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe centre autistes,

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	315 457.00 €	315 457.00 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	353 481.00 €	353 481.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.6 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ADS

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ADS,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ADS,

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	195 300.00 €	195 300.00 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	26 380.00 €	26 380.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.7 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA La Planchette

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA La Planchette,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	3 473 950.68 €	3 473 950.68 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	3 225 446.97 €	3 225 446.97 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

### 2025.3-05.8 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA Montrond

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Montrond,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	3 478 222.55 €	3 478 222.55 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	2 878 205.78 €	2 878 205.78 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

### 2025.3-05.9 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA Sirod

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Sirod,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	573 261.12 €	573 261.12 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	579 366.98 €	579 366.98 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.10 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe Zone Commerciale

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe Zone Commerciale,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	2 462 685.00 €	2 462 685.00 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	2 394 896.93 €	2 394 896.93 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.11 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA Censeau

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Censeau,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Censeau,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	650 000.00 €	650 000.00 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	332 455.00 €	332 455.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.12 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA Mignovillard

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Mignovillard,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	526 964.29 €	526 964.29 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	442 147.95 €	442 147.95 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### 2025.3-05.13 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe ZA Bouvet

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 19 mars 2025.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-président chargé des finances, et les commentaires apportés par Monsieur Rémi HUGON, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Bouvet,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	2 208 531.18 €	2 208 531.18 €
<b>Section d'investissement</b> <i>dont restes à réaliser</i>	1 686 378.60 €	1 686 378.60 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.



Arrivée de Mme Anne-Lise MARTIN à 19h52.

M. WERMEILLE présente la proposition du budget primitif pour l'année 2025.

Le Président indique que ce budget 2025 est conforme au DOB présenté y a un mois.

Les dépenses d'investissement restent importantes car la volonté de la collectivité est d'entretenir le dynamisme économique sur son territoire. Pour cela, il est nécessaire d'offrir aux acteurs de l'économie des possibilités d'installation (bâtiments, terrains...).

Il rappelle à l'assemblée les investissements prévus sur 2025.

---

### 2025.3-06 Renouvellement de la ligne de trésorerie

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

Le contrat de la ligne de trésorerie contracté en 2024 arrive à échéance le 31 mars 2025. Afin de pallier aux délais de versement des subventions et du FCTVA et en prévision de nouveaux projets qui pourraient se concrétiser courant 2025, il convient de renouveler la ligne de trésorerie.

Une consultation a été faite auprès de quatre organismes bancaires (CRCA, CCM, CEFC, BPBFC) avec une remise des offres fixée au lundi 17 mars 2025 à 12 h. Un seul organisme a fait une proposition.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après analyse de l'offre et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition de Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :
  - Montant : 3.000.000 Euros
  - Durée : un an maximum
  - Taux d'intérêt applicable : €ster + marge de 1 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
  - Frais de dossier : néant
  - Commission d'engagement : 0,10 %
  - Commission de mouvement : néant
  - Commission de non-utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

---

### **2025.3-07 Modification du tableau des effectifs**

---

*Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE*

#### **Modification de postes existants**

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents de la fonction publique, l'autorité territoriale a la possibilité de valoriser la carrière des agents en validant les possibilités de promotion interne.

Ainsi, la Commission employeurs, en sa séance du 20 septembre 2024, a validé l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent Adjoint administratif Ppal de 1<sup>ère</sup> classe pouvant prétendre à une promotion interne sur le grade de Rédacteur territorial.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<b>Poste actuel / supprimé</b>	<b>Poste créé</b>
poste d'Adjoint administratif Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe cat C - 8/35°	poste de Rédacteur – cat B 8/35°

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents de la fonction publique, l'autorité territoriale a la possibilité de proposer des avancements de grade et de valoriser la carrière des agents.

Il est proposé l'avancement de grade suivant :

<b>Poste actuel / supprimé</b>	<b>Poste créé</b>
poste Adjoint technique - cat C – échelle C1	poste Adjoint technique Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe - cat C – échelle C2

Après avis favorable du CST, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura - ETAT DU PERSONNEL - AVRIL 2025**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVES</b>		<b>21</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>5,12</b>	<b>15,95</b>	<b>21,07</b>
Attaché hors classe	A	1		1	0,9		0,9
Attaché principal	A	3		3	1	1,9	2,9
Attaché territorial	A	6	1	7	2	4,25	6,25
Rédacteur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe		1		1		1	1
Rédacteur	B	3	1	4	0,22	2,8	3,02
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	5	1	5	0,22	5	5
Adjoint administratif ppal 2eme cl		1		1	1		1
Adjoint administratif		1		1		1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>11</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>5,92</b>	<b>6,7</b>	<b>12,62</b>
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Technicien Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	1	1	2
Technicien	B	4		4	2	1,9	3,9
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	2	3	1,92		1,92
Adjoint technique	C	3	1	4	1	3,8	3,8
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Educateur de jeunes enfants	A	1		1		1	1
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture classe supérieure	B	4		4	4		4
Aux. puériculture classe normale	B	2		2			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40</b>	<b>5</b>	<b>45</b>	<b>15,04</b>	<b>24,65</b>	<b>39,69</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que précisée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**2025.3-08 Désignation d'un délégué au SICTOM Jura Est**

---

*Rapporteur : M. Rémi HUGON*

Les délégués siégeant au Comité Syndical du SICTOM Jura Est Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition des Communes pour ce qui concerne notre territoire.

Suite à la démission pour indisponibilité de Mme ASTORG Marie-Hélène, déléguée titulaire pour la Commune de CHAUX-DES-CROTENAY, et sur proposition du Conseil Municipal, il est proposé de désigner Mme FANTINI Monique pour la remplacer en qualité de déléguée titulaire au SICTOM Jura Est.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Mme FANTINI Monique en qualité de déléguée titulaire au Comité Syndical du SICTOM Jura Est,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

## ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2025.3-09 Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Société Merrains du Jura

*Rapporteur : M. Pascal TISSOT*

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises relèvent désormais exclusivement du ressort des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Par délibérations du 15 avril 2021, du 24 mars 2022 et du 11 décembre 2023 le Conseil communautaire a amendé le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Monsieur Pascal JACQUIN, Président du groupe Foressens dont fait partie l'entreprise Merrains du Jura, a présenté une demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la construction d'un nouvel atelier de fabrication de Merrains à Saint-Germain-en-Montagne. Le montant global de l'investissement s'élève à 1 859 130 € HT.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention aux entreprises qui exercent une activité à caractère industriel. Le taux d'intervention est fixé à 10% du montant total HT des dépenses éligibles avec un plafond de 100 000 € par projet.

Pour ce projet, la dépense éligible s'élève à 1 235 311.20 € HT. La subvention AIE s'élèvera donc à 100 000 € HT.

Cette subvention fera l'objet d'un complément de la Région sous réserve d'instruction et de fonds disponibles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100 000 € à l'entreprise Merrains du Jura sur une dépense éligible de 1 235 311.20 € HT au titre de la construction du nouvel atelier de fabrication de Merrains à Saint-Germain-en-Montagne,
- **AUTORISE** le Président ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

---

## 2025.3-10 Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Société Précijura

---

*Rapporteur : M. Pascal TISSOT*

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises relèvent désormais exclusivement du ressort des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Par délibérations du 15 avril 2021, du 24 mars 2022 et du 11 décembre 2023 le Conseil communautaire a amendé le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Monsieur Stéphane LUCAS, Président du groupe Ardec Industries dont fait partie l'entreprise Précijura, a présenté une demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour l'agrandissement du bâtiment de l'entreprise Précijura situé à Equevillon Le montant global de l'investissement s'élève à 540 000€ HT.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention aux entreprises qui exercent une activité à caractère industriel. Le taux d'intervention est fixé à 10% du montant total HT des dépenses éligibles avec un plafond de 100 000 € par projet.

Pour ce projet, la dépense éligible s'élève à 540 000€ HT. La subvention AIE s'élèvera donc à 54 000 € HT.

Cette subvention fera l'objet d'un complément de la Région sous réserve d'instruction et de fonds disponibles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 54 000 € à la Société Civile Immobilière qui portera les investissements, PJ Immo, au titre de l'extension du bâtiment Précijura à Equevillon,
- **AUTORISE** le Président ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

### TOURISME

---

## 2025.3-11 PDIPR 2025-2027 – Programme d'actions et demande de subvention au Département

---

*Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE*

Le Département du Jura lance un nouveau Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pour la période 2025-2027, s'inscrivant dans la continuité des deux plans précédents. Ce renouvellement fait suite aux conventions antérieures qui ont permis de réaliser des travaux d'entretien, de sécurisation, d'aménagement et de valorisation des sentiers de randonnée sur le territoire Champagnole Nozeroy Jura entre 2019 et 2024.

Actuellement, le nouveau programme triennal est en cours d'élaboration, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Département du Jura. La commission tourisme a entrepris une évaluation approfondie des besoins et des projets, visant à définir les priorités et à planifier les actions à mettre en œuvre. L'objectif est de soumettre ce programme au Département en avril 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les actions suivantes :

1. Sécurisation de la Côte de Maclu, GR Échappée Jurassienne, Le Frasnois ;
2. Remplacement et mise aux normes du belvédère des 3 clochers, Pillemoine ;
3. Sécurisation du sentier de la source intermittente, Syam ;
4. Sécurisation du sentier du Mont Rivel, Champagnole ;
5. Aménagement du parking du Moulin du Saut, Nozeroy ;
6. Remplacement des marches d'escalier de la source de l'Ain, Conte ;
7. Sécurisation du sentier des Pertes de l'Ain, Bourg-de-Sirod ;
8. Sécurisation du sentier des Chauffaux, Sirod ;
9. Réouverture paysagère du haut du Bief de la Ruine, Foncine-le-Haut ;
10. Mise en place de panneaux sur la gestion des déchets dans diverses communes touristiques.
11. Création de tables d'interprétation sur le nouveau sentier des « Cabanes de berger », Valempoulières ;

Estimation prévisionnelle des dépenses : 70 000 € HT.

Subvention prévisionnelle du Département pour l'aménagement et la valorisation : 22 500 €.

Dotation annuelle du Département pour l'entretien et le balisage : 50 % des dépenses, dans la limite de 6 150 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'inscription des travaux précédemment listés dans le PDIPR 2025-2027,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



Mme VILLEMAGNE présente les différents projets d'aménagements touristiques prévus pour 2025 avec photos des sites concernés à l'appui et lance un appel aux bénévoles pour le balisage des sentiers.

Elle informe également les élus du changement de logo du service tourisme.

Mme GUY ne voit pas vraiment l'intérêt.

Il lui est répondu que ce logo, qui se rapproche de celui de la Communauté de communes, a pour but de bien identifier le caractère intercommunal du service Tourisme et de la Maison du Tourisme.

## ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHE

---

### 2025.3-12 Micro-crèche de Montrond, marchés de travaux

---

Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ

Afin de pallier le manque de place d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, une étude menée par la Communauté de communes en collaboration avec la CAF du Jura a permis de démontrer les besoins du territoire en matière de petite enfance.

Selon les priorités territoriales relevées dans l'étude, le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 23 novembre 2021, de répondre à l'appel à projet de la CAF pour 3 constructions sur les communes d'Andelot-en-Montagne, Monnet-la-ville et Montrond. Chaque micro-crèche offrira 12 nouvelles places d'accueil.

Les projets à Monnet la Ville et Andelot-en-Montagne ont vu le jour en 2024.

Le projet de micro-crèche, porté par la Communauté de communes sur la commune de Montrond a débuté par les premières esquisses de maîtrise d'œuvre du groupement Sandrine Tissot et par des études topographiques, géotechniques.

Le projet après validation, a fait l'objet d'un APS (Avant-projet sommaire) puis d'un APD (Avant-projet détaillé). Le permis de construire a été signé le 20 mars 2025. Une consultation d'entreprise travaux a été lancée le vendredi 07 février 2025. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le mardi 04 mars 2025 à 12h00 aux 12 lots techniques proposés.

Pour mémoire, les besoins à satisfaire sont les suivants :

- 1 grande salle de Jeux
- 3 salles de siestes
- 1 accueil
- 1 WC PMR
- 1 bureau administratif
- 1 cuisine
- 1 espace linge
- sanitaire
- 1 buanderie
- 1 local de rangement
- 1 local technique
- 1 espace de jeux extérieur couvert
- 1 parking
- espaces verts

Pour une estimation travaux à 563 088 € HT soit 675 705,60 € TTC.

Après l'ouverture des offres réalisée le 05 mars 2025 à 8h30, 30 plis (dont 2 doublons) sont parvenus dans les délais en version dématérialisée. L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Les négociations ont été lancées sur plusieurs lots 4, 7, 9, 10, 11 avec remises des plis pour le jeudi 13 mars à 12h00.

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché base € HT	Options	Montant du Marché € HT retenu avec option	Montant du Marché € TTC retenu avec option
1	TERRASSEMENT	BUGADA	67 235,39		67 235,39	80 682,47
2	MACONNERIE	GCBAT	46 000,00	OPTION 1 : Dallage extérieur Teinté Non retenue	46 000,00	55 200
3	STRUCTURE BOIS – COUVERTURE TUILES-BARDAGE	D'HOUTAUD	125 257,35	OPTION 2 : Saturateur 3 603,25 €HT retenue	128 860,60	154 632,72
4	MENUISERIES EXTE- RIEURES ALUMINIUM	BAVOYSI	32 000	OPTION 3 : menuiserie bois alu 4 060,81 €HT Non retenue	32 000	38 400
5	MENUISERIES INTE- RIEURES BOIS	Menuiserie BEAL	22 120,81		22 120,81	26 544,97
6	CARRELAGE FAIENCES	GRIDELLO	14 826,60		14 826,60	17 791,92
7	PLATERIE PEINTURE	BONGLET	49 714,13		49 714,13	59 656,95
8	ELECTRICITE	PERRARD	31 777,83		31 777,83	38 133,40
9	SANITAIRE	CSTI	13 792,46		13 792,46	16 550,95
10	CHAUFFAGE - VENTI- LATION	CSTI	53 161,22		53 161,22	63 793,46
11	REVETEMENT SOLS SOUPLES	MSB Revê- tement	4 294,02		4 294,02	5 152,82
12	ESPACE VERT	FCE	11 478,05		11 478,05	13 773,66
		<b>TOTAL</b>	<b>471 657,86</b>		<b>475 261,11</b>	<b>570 313,33</b>

Au regard des subventions déjà obtenues, le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	35 000,00 €	CAF	129 600,00 €
Bornage	1 998,00 €	MSA	32 500,00 €
Etude géotechnique	4 000,00 €	DETR (30%)	173 502,54 €
Annonces	1 500,00 €	Autofinancement	242 739,27 €
CT	5 800,00 €		
CSPS	3 782,70 €		
Achat terrain	36 000,00 €		
Marchés de travaux	475 261,11 €		
Branchements (eau, électricité)	15 000,00 €		
<b>Total HT</b>	<b>578 341,81 €</b>	<b>Total</b>	<b>578 341,81 €</b>

Concernant le coût de l'emprise foncière, des discussions sont en cours avec la Commune de Montrond en vue de permettre l'équité avec le financement du projet de Monnet la Ville.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux jugé selon les modalités de la consultation afin de choisir les offres économiquement les plus avantageuses et d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 %, conformément au plan de financement prévisionnel actualisé,
- **CONFIRME** le montant du loyer mensuel de 500 € HT prévu par délibérations des 11 juillet et 30 septembre 2024 pour les micro-crèches de Monnet la Ville et Andelot en Montagne (étant précisé que ce montant sera actualisé lors de la mise à disposition des locaux à Montrond),
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. VUITTENEZ donne aux élus le détail sur l'attribution des différents lots constituant le marché et présente également le plan de financement de ce projet.

Il précise que les coûts se rapprochent de ceux de la micro-crèche de Monnet-la-Ville, déjà réalisée.

## CULTURE ET EVENEMENTIEL

### 2025.3-13.1 Attribution de subvention au Moulin de Brainans pour le Festival des Nuits (Re)Belles

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes est partenaire avec le Moulin de Brainans géré par l'association Promodégel.

L'association Promodégel, créée en 1979 par des Polinois a, dès sa création, eu la vocation d'organiser des concerts dans le Jura. Depuis 1995, l'association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités autour de l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles dans le département.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin a obtenu le label SMAC « Scène de Musiques ACtuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

L'association propose, entre autres, un événement itinérant appelé « Les Nuits (Re)Belles ». L'objectif de ce festival est d'apporter des concerts là où il n'y en a pas (ou peu) en présentant des artistes de qualité souvent méconnus du grand public.

Cette année, le festival se déroulera du 6 au 29 juin avec un concert prévu à Sapois, le dimanche 8 juin, et un concert prévu à Doye, le samedi 21 juin. La commune de Sapois accueillera le duo « Rosaway » (pop jazz) et celle de Doye recevra « Alexandrie » (pop) et « Mathis Akengin » (pop). Ainsi, comme lors des précédentes éditions, le principe est de proposer un concert différent chacun des deux soirs et de mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs associations locales afin de créer un lien entre les habitants du village et la proposition artistique.

Pour l'organisation de ces deux concerts sur le territoire intercommunal, l'association sollicite une subvention de 4 000 € auprès de la Communauté de communes.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 11 mars dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 4 000 € au Moulin de Brainans pour les concerts organisés dans le cadre du festival des Nuits (Re)Belles 2025, étant précisé que l'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. BONJOUR indique que le Moulin de Brainans propose des spectacles et concerts de qualité et la délocalisation de ceux-ci sur les communes donne accès au plus grand nombre à ces moments festifs de qualité. Il ajoute que le tarif n'est pas très élevé vu la qualité des spectacles proposés.

M. SAILLARD interroge alors sur le montant alloué par la Communauté de communes à la Ville de Champagnole qui organise beaucoup d'animations et concerts cet été.

Le Président rappelle la difficulté de reconnaître l'intérêt communautaire et il convient de faire des choix. De plus, l'attractivité du territoire se traduit également par l'organisation d'évènements culturels, festifs... et les possibilités d'y avoir accès facilement.

---

### **2025.3-13.2 Attribution de subvention à l'association Collège Floral de France pour le Printemps Palladien**

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

L'association du Collège floral de France, basée à Crotenay, organise du 31 mai au 2 juin prochains, au cœur du domaine de la Villa Palladienne située à Syam, son festival floral et végétal : le « Printemps Palladien », pour la deuxième année consécutive. L'objectif est de valoriser les savoir-faire français, en général, et jurassiens, en particulier ; mettre en lumière l'artisanat floral et démontrer que le « végétal » est une filière d'avenir pouvant être écoresponsable.

Comme l'an passé, les visiteurs pourront admirer des milliers de plantes et décors floraux, dans les 13 hectares du parc arboré du château de Syam, et déambuler dans les allées d'un marché dédié (plantes rares et originales, artisanat...). De nombreuses démonstrations et spectacles sont au programme.

Il sera également possible de participer à des ateliers animés par des fleuristes renommés et de repartir avec sa propre création fleurie. Plusieurs points de restauration disséminés dans le domaine permettront également de découvrir la richesse gastronomique de la région.

Pour l'organisation de cet évènement, la Communauté de communes propose d'octroyer une subvention d'un montant de 4 000 €.

Dans le but de soutenir l'association et son action de mise en valeur des savoir-faire et patrimoines locaux, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 11 mars dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à la majorité avec 72 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie GUY),

- **APPROUVE** une subvention de 4 000 € à l'association du Collège floral de France pour l'organisation du « Printemps Palladien » en 2025, étant précisé que l'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. BONJOUR précise que pour cette deuxième édition, le tarif d'entrée sera un peu plus élevé.

---

### **2025.3-13.3 Attribution de subvention à l'association Anim'Censeau pour le Festi'Rêves**

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

Créée en 1994, l'association Anim'Censeau réunit plus de 40 bénévoles. Chaque année, elle organise une série de manifestations avec la volonté de rendre la culture accessible à tous en milieu rural.

Tous les ans ce sont, entre autres, brocantes, fêtes, soirées à thèmes, expositions, conférences ou encore représentations théâtrales qui s'enchaînent au théâtre Charles Vauchez et à la Maison du Temps libre de Censeau.

En collaboration avec l'association théâtrale des « Va-t'en Rêves » de Nozeroy, Anim'Censeau organise également le Festi'Rêves : un festival annuel culturel sur le territoire, qui attire plus de 1 000 visiteurs.

Pour l'édition 2025, cet évènement regroupera 9 spectacles organisés sur une durée de 6 jours consécutifs. Le mercredi après-midi sera consacré au jeune public. Le but est de contribuer à faire vivre la culture en zone rurale et d'offrir à un large public des spectacles variés et de qualité avec des tarifs adaptés permettant l'accès à la culture au plus grand nombre.

Pour l'organisation du Festi'Rêves, qui se déroulera du 20 au 25 juin, la Communauté de communes propose d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Anim'Censeau.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 11 mars dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Anim'Censeau pour l'organisation du Festi'Rêves 2025, étant précisé que l'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. BONJOUR indique que le montant octroyé est un peu moins important que celui demandé.  
Mme ROUSSET signale que cette subvention n'est pas accordée toutes les années et que le montant aurait pu être celui demandé.  
M. CART-LAMY précise que ce festival se déroule dans un espace privé (contrairement au précédent point abordé).

M. GRESSET-BOURGEOIS remarque que la manifestation, organisée à Doye par le moulin de Brainans, se déroule à la même date que l'unique samedi de festivité de l'association Festi'Rêves.

Il est indiqué que le samedi en question est celui de la fête de la musique et que beaucoup d'animations, y compris sur Champagnole, se dérouleront à cette date.

---

### 2025.3-13.4 Attribution de subvention à l'association Lire au Cœur du Jura pour le Festival Dé-LIRE

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

L'association Lire au Cœur du Jura, créée en 2018, a pour vocation de promouvoir des manifestations culturelles autour de la littérature, sur le territoire des Communautés de communes Champagnole Nozeroy Jura et Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura. Elle met en place plusieurs actions en faveur du livre et de la lecture sur les communes du territoire, seule ou en partenariat avec d'autres associations, entreprises ou institutions compétentes. Elle organise également chaque année son festival « Dé-LIRE en Revermont ».

Ce festival « lecture à voix haute » est organisé autour d'une thématique, regroupant plusieurs auteurs, en lien avec des partenaires locaux tels que les médiathèques, les associations, les établissements scolaires, les commerces, les lieux culturels, industriels et patrimoniaux, etc., du territoire. L'objectif est d'inviter un public, le plus vaste possible, à partager ou à découvrir le plaisir des livres, de la lecture à voix haute, de la création ou découverte de textes et sa théâtralisation, dans une ambiance festive et participative, en itinérance sur différents lieux. Le festival est organisé en association avec la compagnie de théâtre Le Porte Plume qui donne vie aux lectures à voix haute.

La 9<sup>ème</sup> édition de ce festival se tiendra les 22, 23 et 24 mai prochains. Cette année la thématique tournera autour de la place de l'enfant, en présence des auteurs suivants : Anne-Laure Bondoux, Miguel Bonnefoy, Sandrine Collette, Camille Jourdy, Colin Niel et Laurent Petitmangin. De nombreuses actions sont prévues, sur 3 jours, avec interventions dans plusieurs écoles, au collège de Nozeroy, l'EREA de Crotenay, des entreprises du territoire et à la librairie Le Domaine des Murmures. Des ateliers seront également proposés dans les médiathèques de Champagnole et Foncine-le-Haut et une déambulation sera organisée à Champagnole, le long des bords de l'Ain, en présence des auteurs. Elle sera ponctuée de lectures à voix hautes théâtralisées, dégustations et jeux autour du livre. Un concert sera également organisé, avec le Moulin de Brainans.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 11 mars dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Lire au Cœur du Jura pour l'organisation du festival Dé-LIRE, étant précisé que l'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.



M. BONJOUR indique que la Ville de Champagnole est également partenaire de cet évènement.  
Il précise que l'association a contacté divers intervenants et que la médiathèque de Foncine le Haut a refusé de participer par manque de personnel. Mme MOREAU est surprise par cette information car la Mairie de Foncine n'a pas été informée de la démarche.

M. VUILLERMOZ remarque que le nom complet de l'association, à savoir « Dé-LIRE en Revermont », n'est pas très adapté pour intervenir sur l'ensemble du territoire du Jura et plus précisément sur notre territoire.

---

## 2025.3-13.4 Attribution de subvention à l'association La Tour d'Otton

---

*Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR*

L'association La Tour d'Otton a été créée à Montrond en avril 2017 dans le but de sécuriser et de sauvegarder le site médiéval de la tour de Montrond, inscrit au répertoire des monuments historiques.

Depuis, de nombreux travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours : ouverture de sentiers de découverte des vestiges, travaux de restauration, chantiers d'été, fouilles archéologiques...

En parallèle, l'association souhaite faire connaître et découvrir le site au plus grand nombre par le biais de différentes opérations qu'elle mène chaque année : participation au Festival national des forêts, participation aux Journées du Patrimoine, organisation de soirées à thème, conférences ou encore marchés...

Afin de pouvoir poursuivre ses différentes animations, qui mettent en avant le patrimoine local et participent pleinement à l'attractivité touristique du Territoire, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura une subvention d'un montant de 2 000 €.

Dans le but de contribuer à la préservation du patrimoine historique du territoire et de soutenir le tissu associatif local, et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 11 mars dernier,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association La Tour d'Otton, étant précisé que l'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

### Questions diverses

#### ➤ **DECISIONS DU PRESIDENT**

- **Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption** d'un bien situé à CHAMPAGNOLE, lieu-dit La Planchette Nord, appartenant à Mme BELLAGUE Martine.

- **Renonciation à l'exercice du Droit de Préemption** d'un bien situé à FONCINE-LE-HAUT, lieu-dit Le Croset, appartenant à M. BADOZ Bernard.

#### ➤ **QUESTIONNAIRE A LA POPULATION**

Le Président indique que les services sont satisfaits car environ 20% de la population a déjà participé.

#### ➤ **Association « VILLE A JOIE »**

M. COURVOISIER explique à l'assemblée l'intérêt de l'association « Ville à Joie » qui a pour but de relancer les fêtes de villages et donc de favoriser les relations entre les habitants.

Cette association intervient sur demande des communes et l'idée pour notre territoire serait d'organiser cela sur 12 communes.

Il convient que les Maires intéressés se manifestent auprès des services ou auprès de M. COURVOISIER.

M. GINDRE précise également que lors des fêtes organisées, les bénéfices de la buvette reviennent à l'association du village qui peut tenir la buvette, mais c'est bien l'association « Ville à Joie » qui s'occupe de toute l'organisation (placement, animation, etc).

➤ **Intervention de M. PERNOT, Sénateur du Jura**

**1. Dossier ZAN – zéro artificialisation nette**

Ce dossier a été largement amendé et pratiquement vidé de sa substance au Sénat. Il va passer à l'Assemblée Nationale.

Si cette dernière valide le texte, l'idée d'une nouvelle loi qui s'appuierait sur les initiatives locales, la vision de terrain, pourrait être étudiée.

**2. Transformation du mode de scrutin pour les communes de – de 1000 habitants**

La proposition de loi étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire appliqué dans les communes de 1 000 habitants et plus afin de répondre à la crise de l'engagement local et favoriser le respect de la parité dans les Conseils municipaux.

Ce texte a été voté au Sénat en première lecture, avec modifications.  
Le texte est désormais à l'Assemblée Nationale.

M. PERNOT indique que des débats en coulisses ont eu lieu au Sénat et ils ont abouti à ce vote, malgré des désaccords nombreux. L'Association des Maires de France et l'Association des Maires Ruraux étaient toutes deux d'accord avec ce texte.

Or, les conséquences sur la démocratie pourraient être très importantes. En effet, la conséquence la plus immédiate serait de n'avoir plus qu'une liste constituée pour les élections locales. Cela supprimerait la possibilité pour les électeurs de choisir parmi plusieurs listes et donc d'exercer leur libre arbitre et leur pouvoir démocratique.

M. CART-LAMY s'interroge sur le but de cette loi : ne serait-ce pas une volonté de renforcer et d'encourager les fusions de communes ?

M. PERNOT répond que cet argument est avancé par certains Sénateurs. Cependant, il ne croit pas que ce soit la meilleure façon d'y arriver.

Après discussion des élus avec M. Le Sénateur, la séance est levée à 21 h 20.

---

**PROCES-VERBAL DU JEUDI 27 MARS 2025**

**approuvé le jeudi 12 juin 2025**

Le Président,

Rémi HUGON

Le Secrétaire,

Gérard AUTHIER

